

))) L'ECHO

DE HAUTEVILLE



Photo prise par M. Claude Haymoz

N° 78 / Mai 2025



Accrochez-vous à vos cordes vocales et préparez-vous à secouer la tête jusqu'à la syncope !

L'Abyss Festival revient avec une promesse : un déluge de décibels et des riffs à faire trembler la Gruyère. En point d'orgue, deux légendes du thrash metal, les frères Max et Iggor Cavalera.



**Profitez d'un Pass à moitié prix
en tant que citoyen-nes, au prix
de 35.- au lieu de 70.-
À venir récupérer à
l'administration communale
dès le 1er juin.**

Sommaire

Abyss Festival	p. 2
Convocation assemblée communale	p. 4
Comptes 2024	p. 5
Travaux d'été	p. 5
Bourse d'étude et d'apprentissage	p. 5
Statistiques sur la population	p. 6-9
Fermeture bureau communal	p. 9
Déchetterie – changement d'horaire	p. 10
Cartes d'identité et passeports	p. 10
Billets CFF dégriffés	p. 11
Attestations de sortie de territoire pour mineurs	p. 12
AVS – obligation de cotiser	p. 12
Loi sur les routes – Règlement sur la mobilité RMob – Plantation et entretien des haies	p. 13
Abri-bus	p. 15
Protection des animaux	p. 16
Journal offert aux jeunes	p. 17
Nuit des Eglises	p. 18
Travaux génie forestier – La Gruva	p. 19
Plantons	p. 29
Assainissements énergétiques	p. 31
Numéros utiles	p. 32

Assemblée communale - Convocation

Les citoyennes et citoyens acti-ve-f-s de la Commune de Hauteville sont convoqué-e-s en assemblée communale ordinaire le

LUNDI 19 MAI 2025, A 19H00
A LA SALLE OTAVELA

LISTE DES OBJETS A TRAITER

1. **Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée : celui-ci est à la disposition des personnes intéressées au bureau communal et peut être consulté sur le site internet : www.hauteville.ch**
2. **Comptes de résultat et des investissements 2024**
 - 2.1 Présentation
 - 2.2 Rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision
 - 2.3 Approbation
3. **Présentation du plan financier 2026 - 2030**
4. **Divers**

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés au bureau communal, pendant les heures d'ouverture de l'administration communale.

Le Conseil communal

Comptes 2024

Les comptes 2024 se bouclent par un bénéfice comptable de CHF 850'250.01 avant le prélèvement sur la réserve de la réévaluation du patrimoine administratif de CHF 454'331.80 et le bénéfice de la vente du terrain (art. 655 de l'ancienne laiterie) pour **un bénéfice réel de CHF 88'868.00**.

Le bénéfice de la vente du terrain a été calculé par notre fiduciaire sur la base du prix d'achat de l'entier du bâtiment de la laiterie + les frais de notaire et la vente de 1042m² à Mme et M. Kessler soit un bénéfice estimé à CHF 304'486.00.

Comme l'année passée, le Conseil communal a décidé de ne plus publier dans le bulletin communal le détail des comptes par chapitre. Cependant, l'entier des comptes de résultats, des investissements et le bilan sont à votre disposition sur notre site internet et peuvent être consultés à l'administration communale durant les heures d'ouverture. Le personnel communal est à votre disposition pour toutes vos questions en lien avec cet exercice comptable.

Travaux d'été

Le Conseil communal recherche, pour les vacances d'été, des jeunes motivé-e-s ayant 15 ans révolus pour effectuer des travaux de nettoyages et d'entretien dans les différents bâtiments communaux.

Deux semaines sont à choix :

Du 7 au 11 juillet ou du 14 au 18 juillet 2025



Une priorité sera donnée aux jeunes du village de Hauteville. Le Conseil communal attend vos postulations d'ici au 31 mai 2025.

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec l'administration communale au 026 915 92 02 ou par email à controle.habitant@hauteville.ch en précisant quelle semaine elles sont disponibles.

Bourse d'études et d'apprentissage

Comme chaque année, le Conseil communal de Hauteville alloue en fin d'année scolaire, à tous les apprenti-e-s et étudiant-e-s de la commune âgé-e-s de moins de 25 ans, une bourse d'étude de CHF 200.00. Cette bourse est versée sans condition de ressources des parents en une fois à la fin de l'année scolaire.

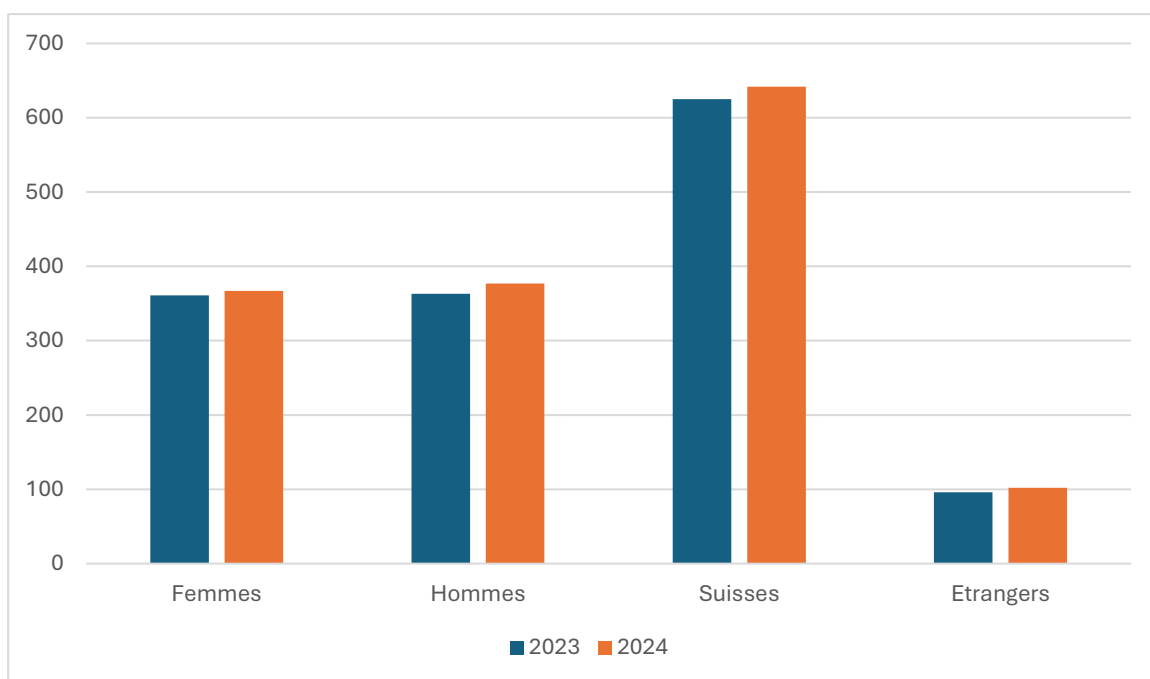
La demande pour l'obtention de cette bourse doit être faite à l'administration communale au plus tard jusqu'au 30 septembre 2025, accompagnée de :

- L'attestation de formation pour l'année 2024-2025
- Un numéro IBAN

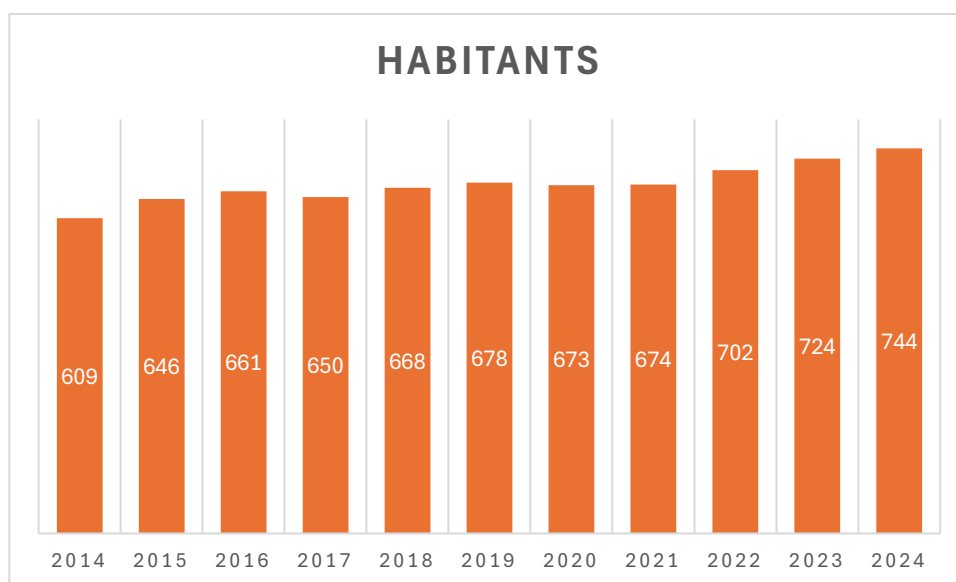
Statistiques sur la population

A la fin de l'année 2024, la Commune de Hauteville comptait 744 habitants. Dans le détail :

- 367 femmes, soit 49.32% de la population
- 377 hommes, soit 50.68% de la population
- 642 suisses, soit 86.29% de la population
- 102 étrangers, soit 13.71% de la population

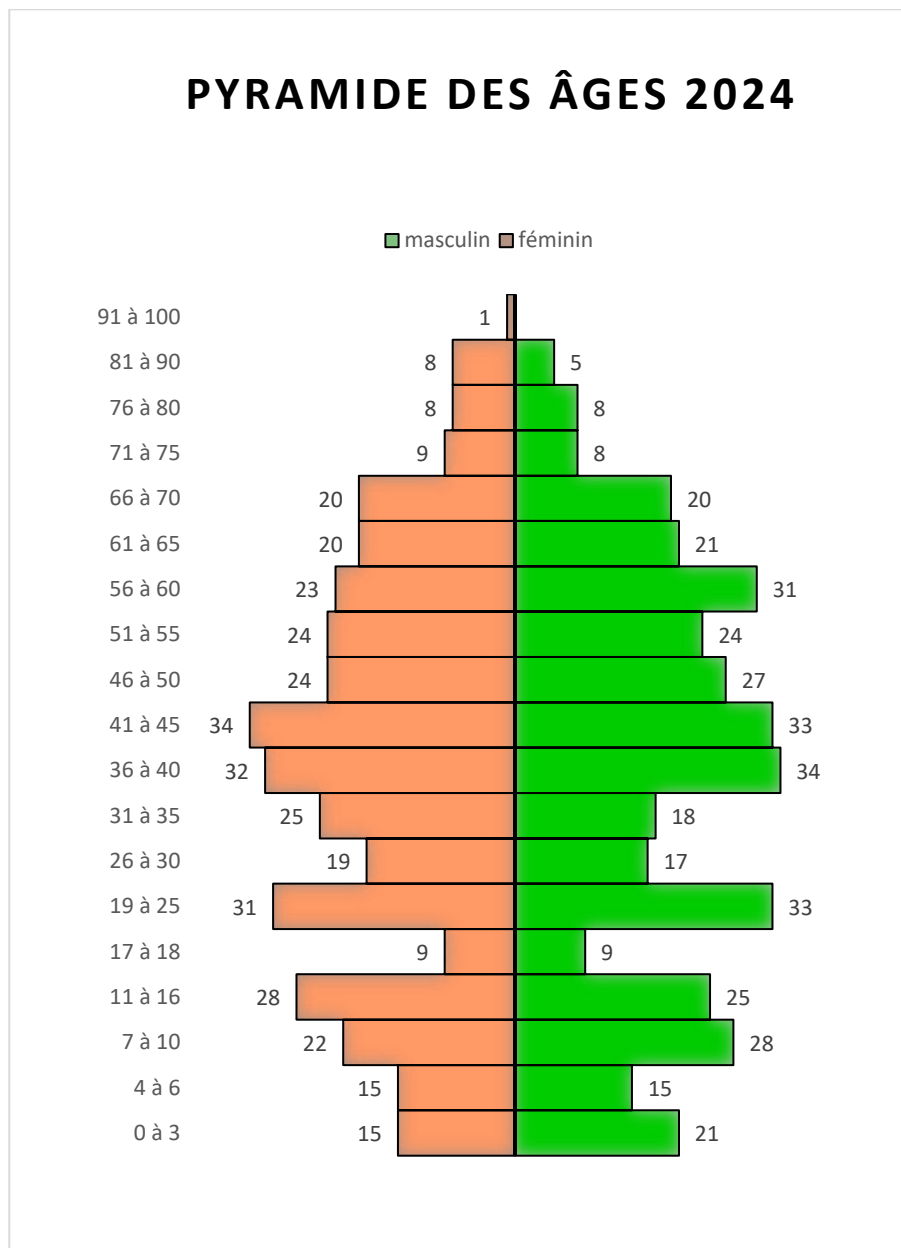


Evolution de la population totale établie sur les 10 dernières années :



La pyramide des âges est la suivante :

- 251 personnes de 0 à 25 ans, soit 33.74% de la population
- 212 personnes de 26 à 45 ans, soit 28.49% de la population
- 194 personnes de 46 à 65 ans, soit 26.08% de la population
- 87 personnes de 66 ans et plus, soit 11.69% de la population



Pays de provenance

La Commune recense 13 nationalités. Les principales communautés étrangères sont :

- Portugal
- France

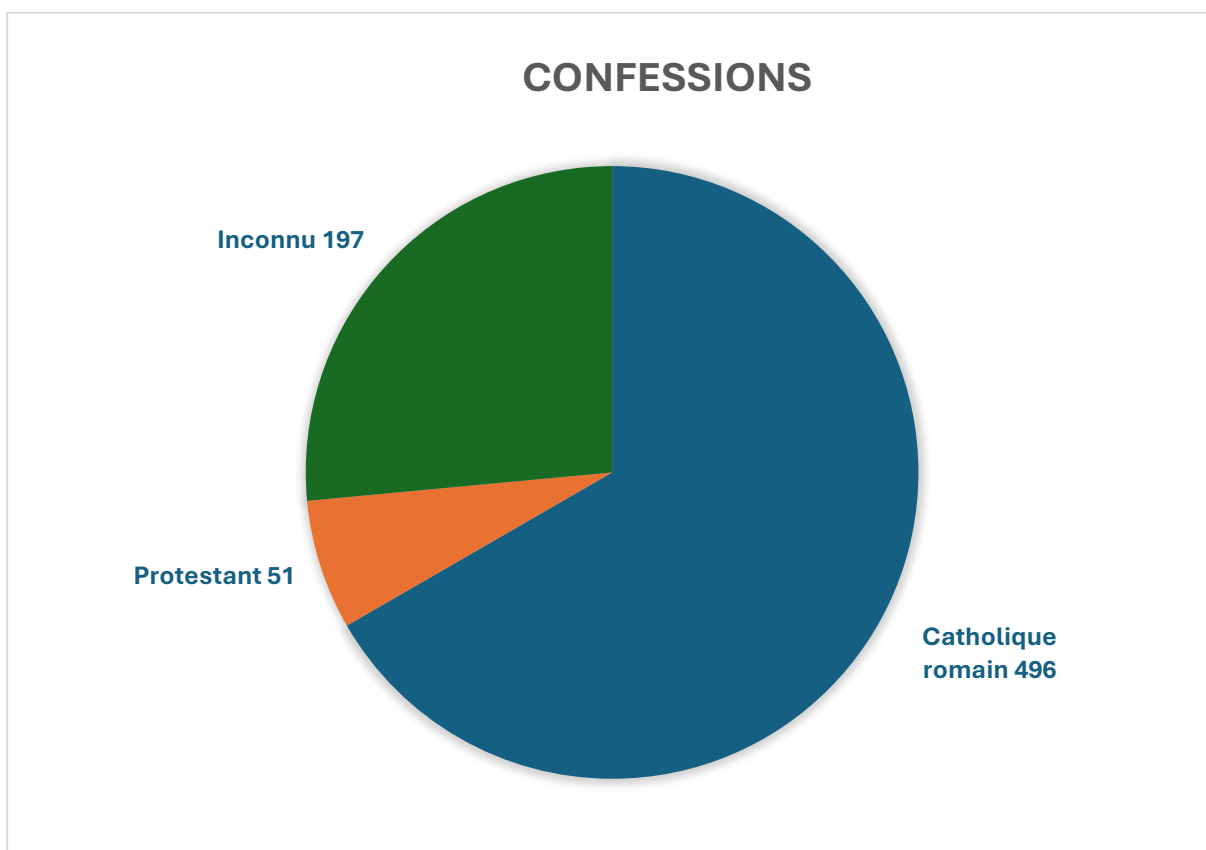
Sur le nombre total de permis de séjour :

- 88 sont titulaires d'un permis C
- 14 sont titulaires d'un permis B

Confessions

Les confessions représentées au sein de la population sont les suivantes :

- 496 personnes catholiques
- 51 personnes protestantes
- 197 personnes sans confession ou autres confessions



Registre civique

A la fin de l'année 2024, 481 Suisses et 68 étrangers (permis C) pouvaient voter.
Nous avons également enregistré 35 Suisses de l'étranger (votant de l'étranger).

Statistiques de l'état civil

	2024	2023
Naissances	8	10
Mariages	2	1
Divorces	1	3
Décès	5	5
Naturalisations	0	5
Majorités	13	12

Statistiques arrivées/départs

	2024	2023
Arrivées	43	59
Départs	30	61

Fermeture bureau communal – Vacances d'été

Le bureau communal sera fermé du jeudi 24 juillet à 11h30 au vendredi 15 août 2025 inclus. Nous serons à nouveau à votre disposition dès le lundi 18 août 2025 à 13h30.

Nous vous remercions de votre compréhension !



Déchetterie – changement d’horaires

Dès le 1^{er} mai 2025, le nouvel horaire de la déchetterie sera le suivant :

- Jeudi de 17h00 à 19h00 au lieu de 17h30 à 19h30

Voici donc les horaires complets valables de suite :

- | | | |
|------------|---------------|---|
| - Mardi | 17h00 – 19h00 | |
| - Mercredi | 14h30 – 17h30 | (ouvert du 1 ^{er} mai au 31 octobre) |
| - Jeudi | 17h00 – 19h00 | |
| - Samedi | 09h00 – 11h00 | 13h30 – 17h00 |

Cartes d’identité et passeports



Comment commander un passeport et/ou une carte d’identité ?

Pour commander une carte d’identité vous pouvez :

- ✓ vous présenter directement à l’administration communale avec votre ancienne carte d’identité. Une carte d’identité seule coûte CHF 70.- pour un adulte et CHF 35.- pour un enfant (validité 5 ans).
- ✓ vous rendre auprès du secteur des passeports suisses - biométrie (SPoMi) à Granges-Paccot. Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous en ligne sur www.passeportsuisse.ch. Vous serez pris en photo sur place.

Pour commander un passeport – ou un passeport et une carte d’identité, vous devez :

- ✓ vous rendre auprès du secteur des passeports suisses - biométrie (SPoMi) à Granges-Paccot. Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous en ligne sur www.passeportsuisse.ch. Vous serez pris en photo sur place.

Nous vous rendons attentifs que le délai d’attente pour la prise de rendez-vous peut se monter à plusieurs semaines selon la période.

Tarifs et validités :

Adulte

- Passeport biométrique CHF 145.- valable 10 ans
- Carte d'identité CHF 70.- valable 10 ans
- Commande combinée passeport et carte d'identité CHF 158.- valables 10 ans
- Commande d'un passeport d'urgence/provisoire CHF 100.- valable pour un seul voyage et maximum une année

Enfant

- Passeport biométrique CHF 65.- valable 5 ans
- Carte d'identité CHF 35.- valable 5 ans
- Commande combinée passeport et carte d'identité CHF 78.- valables 5 ans
- Commande d'un passeport d'urgence/provisoire CHF 100.- valable pour un seul voyage et maximum une année

Billets dégriffés Commune

Les cartes journalières CFF peuvent être achetées au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

Vous avez la possibilité d'en commander pour d'autres personnes sans qu'elles soient présentes. Cependant, il faut nous fournir le nom, prénom et la date de naissance pour chaque passager.

Le paiement est effectué au comptant ou par TWINT au moment de la commande.

Classe et segment	Niveau de prix 1 : Disponible entre 6 mois et jusqu'au plus tard 10 jours avant la date du voyage	Niveau de prix 2 : disponible dès que le niveau de prix 1 est épuisé et jusqu'au plus tard 1 jour avant la date du voyage
2^e classe avec demi-tarif	39.-	59.-
2^e classe sans demi-tarif	52.-	88.-
1^{ère} classe avec demi-tarif	66.-	99.-
1^{ère} classe sans demi-tarif	88.-	148.-

La disponibilité des cartes et des prix se trouvent sur le lien suivant :

<https://cartejournaliere-commune.ch/fr>



SBB CFF FFS

Attestations de sortie de territoire pour mineurs

Lorsqu'un enfant mineur quitte la Suisse sans être accompagné d'un représentant légal, ce dernier doit lui autoriser la sortie du territoire.

Dès à présent, le Contrôle des habitants met à disposition des parents un formulaire «Autorisation de voyage» sur le site internet communal www.hauteville.ch dans l'onglet « Administration », « Démarches administratives », « Attestations et certificats ».

Il est désormais rempli par les parents, qui prennent la responsabilité des données mentionnées. Le Contrôle des habitants atteste uniquement l'identité de la personne signataire

Comment prodéder :

1. Le parent complète les informations sur le formulaire, à la main ou à l'ordinateur.
2. Il se rend personnellement au Contrôle des habitants avec une pièce d'identité.
3. Il signe le formulaire au guichet du Contrôle des habitants.
4. Le Contrôle des habitants signe au bas du formulaire pour attester l'identité du parent.

Obligation de cotiser des personnes sans activité lucrative

1. A partir de quand dois-je payer des cotisations ?

Vous devez payer les cotisations à l'AVS, à l'AI et aux APG dès le 1er janvier qui suit votre 20^{ème} anniversaire.

L'obligation de cotiser prend fin au moment où vous atteignez l'âge ordinaire de la retraite.

2. Qu'implique pour moi l'obligation de cotiser ?

Il faut que la durée de cotisation soit complète : les années manquantes peuvent entraîner une diminution de la rente.

Si vous n'exercez pas d'activité lucrative et n'êtes pas encore enregistré/e auprès d'une caisse de compensation pour le versement des cotisations, vous devez vous annoncer à la caisse de compensation de votre canton de domicile ou à l'agence communale.

Si vous avez pris une retraite anticipée, vous restez affilié/e dès l'année de vos 58 ans à la caisse de compensation professionnelle qui était la vôtre.

C'est à vous de veiller au respect de votre obligation de cotiser.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez, vous référer au site de la caisse de compensation www.caisseavsfr.ch.

Loi sur les routes – Règlement sur la mobilité RMob – Plantation et entretien des haies

La loi sur les routes du 15 décembre 1967 a été abrogée et remplacée par la loi sur la mobilité.

Voici quelques articles de loi en lien avec la plantation et l'entretien des haies ainsi que les distances légales.

Art. 138 Distance de construction aux routes – Plantations

¹ Les plantations agricoles d'une hauteur maximale de 60 centimètres par rapport au niveau de la chaussée et les haies vives d'une hauteur maximale de 90 centimètres sont autorisées dans les limites de la distance de construction :

- a) sur les routes de desserte
- b) sur les autres types de routes à condition qu'elles maintiennent une distance minimale de 1,65 mètres du bord de la chaussée

² Les plantations qui dépassent la hauteur maximale prescrite, doivent être reculées d'autant qu'elles la surpassent.

³ Sont autorisées dans les limites de distance de construction indépendamment du type de route :

- a) les plantations réalisées dans le cadre de travaux et d'aménagement urbains
- b) les forêts, jusqu'à une distance du bord de la chaussée d'en principe 6 mètres, sous réserve des dispositions fédérales et cantonales relatives aux défrichements

Art. 144 Entretien

¹ Les murs, clôtures, plantes, ouvrages et autres installations en bordure d'un itinéraire de mobilité doivent être entretenus convenablement, dans le respect de la protection de la nature et conformément à la réglementation communale.

² S'ils constituent un danger, leur propriétaire ou le tiers responsable doit prendre immédiatement les mesures propres à garantir la sécurité de l'itinéraire de mobilité.

Loi d'application du code civil suisse LACC

Art. 44 Restrictions dans les plantations (CCS 687, 688) – Champ d'application

¹ Les restrictions dans les plantations s'appliquent aux plantations volontaires ainsi qu'à celles qui ont crû spontanément.

² Elles ne s'appliquent pas aux plantations situées au bord des forêts, des ravins et sur la limite de deux pâturages alpestres. Les dispositions sur les clôtures sont en outre réservées.

³ Les dispositions du droit public sont réservées.

Art. 45 Restrictions dans les plantations (CCS 687, 688) – Distance et hauteur

¹ La hauteur des plantations, tels les arbres, arbustes et buissons, situées à moins de 10 mètres de la ligne séparative doit être inférieure au double de la distance séparant la ligne séparative du lieu d'implantation des végétaux.

² Lorsque le fonds voisin est une vigne, les plantations doivent être d'une hauteur inférieure à la distance séparant ledit fonds du lieu de leur implantation.

³ La distance se calcule du centre du pied de la plante perpendiculairement au point de la ligne séparative le plus rapproché. Lorsque la plantation est située sur un terrain en pente, le niveau déterminant pour le calcul de la hauteur autorisée est celui du terrain en limite.

Art. 46 Restrictions dans les plantations (CCS 687, 688) – Coupe et suppression des plantations

¹ Le ou la propriétaire du fonds voisin peut exiger la coupe ou, lorsque les circonstances le justifient, la suppression des plantations qui ne respectent pas les règles fixées à l'article 45, à moins que celles-ci n'aient été plantées depuis plus de vingt ans.

Art. 47 Restrictions dans les plantations (CCS 687, 688) – Branches

¹ Le ou la propriétaire d'un fonds peut exiger que les branches d'arbres fruitiers qui avancent sur son fonds et lui portent préjudice soient coupées à une hauteur de 4,50 m du sol. Il ou elle peut couper les branches et exiger le paiement du travail si, après réclamation, le ou la propriétaire des arbres ne les a pas coupées dans un délai convenable.

² Les arbres ou branches coupés, arrachés ou brisés par le vent et projetés sur le fonds voisin doivent, sur demande, être enlevés incessamment par le ou la propriétaire des arbres, à défaut de quoi le ou la propriétaire du fonds voisin peut évacuer les branches et exiger le paiement du travail.

Art. 48 Restrictions dans les plantations (CCS 687, 688) – Arbres mitoyens

- ¹ Les arbres sur la ligne séparative appartiennent aux deux propriétaires, dans la proportion selon laquelle le tronc empiète sur l'un et l'autre des fonds.
- ² Chaque copropriétaire peut requérir que ces arbres soient abattus. Les dispositions de la législation en matière de protection de la nature et du paysage sont réservées.
- ³ L'arbre abattu est partagé entre les copropriétaires, dans la proportion de leur droit.

Abri-bus

Nous avons le plaisir de vous informer que la rénovation de l'abribus est maintenant terminée.





ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des forêts et de la nature SFN
Amt für Wald und Natur WNA

Protégeons les animaux de la forêt

Au printemps et au début de l'été, c'est le temps des naissances! Les animaux sauvages élèvent leurs petits et ont particulièrement besoin de calme.

Tenons les chiens en laisse du
1^{er} avril au 15 juillet



Restons sur les chemins et
les sentiers forestiers

Evitons de toucher les
animaux ou de les déplacer



Merci !

PRESSE

2025

FRIBOURG

18ANS

OFFRE

EXPLOREZ, DÉCOUVREZ, INFORMEZ-VOUS

EXPLOREZ, DÉCOUVREZ, INFORMEZ-VOUS

TU AS 18 ANS
en 2025[?]

TU HABITES LE CANTON
de Fribourg[?]

L'ÉTAT T'OFFRE
un abonnement
À UN JOURNAL

POUR T'INSCRIRE,



C'EST PAR ICI !

www.fr.ch/abo



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG



Le Groupe Pastoral de la Rive Droite
(Paroisses Le Solitou, La Roche et Pont-la-Ville)

**a le plaisir de vous proposer
2 manifestations
sur le site d'Hauteville**

Venez écouter des contes !

Vendredi 23 mai, 20h00, Eglise d'Hauteville

Comme en 2023, nous participons à la **Nuit des Eglises**, dont le concept est de présenter ces lieux sacrés sous leur aspect artistique. Nous accueillerons à nouveau la **conteuse Sylvie Ruffieux**, de l'association Contemuse, qui vous charmera avec ses belles histoires, pour petits et grands. Les contes durent environ 45 minutes et seront suivis par le verre de l'amitié.

Bienvenue à tous !

Les Rogations

Mercredi 28 mai à 19h00

Cette tradition a quelque peu disparu ces dernières années, mais revient au goût du jour. Voici le parcours que nous proposons pour notre région :

Eglise d'Hauteville → **chapelle des Fourches** en cas de beau temps

Nous adapterons le parcours en cas de mauvais temps.

Travaux de génie forestier – La Gruva



Durant le courant mars, le Conseil communal a donné mandat à la corporation forestière de mettre en œuvre des mesures de protection contre les dangers naturels en cas de fortes pluies.

La construction de trois seuils en bois et d'un caisson dans le cours d'eau de la Gruva (un affluent du ruisseau des Branches) ont pour objectif principal de protéger la route alpestre contre un glissement de terrain.

Pour ces travaux, la commune percevra une subvention à hauteur de 67 %.





Au Coeur de la ferme

Groupe de jeux LES COQUELICOTS
(Ecole maternelle)

Dès 2 ans et demi

Lieu : Au Coeur de la Ferme
Rte de la Vieille Scie 2, 1648 Hauteville

Horaires : Matin : 8h15-11h15 Après-midi : 13h15-16h15

Prix : Dès 120.-/mois le demi-jour (10 mois par an)

Infos et Inscriptions :

www.aucoeurdelaferme.ch 077/485.28.31

Stéphanie Loosli-Rime



SERRE DE JARDIN ACD

Installez votre serre de jardin en toute simplicité!

VOUS RÊVEZ DE CULTIVER VOS
PROPRES FRUITS, LÉGUMES ET
FLEURS ?

NOTRE GAMME DE SERRES DE JARDIN
PICCOLO EST EXEMPTÉE DE MISE À
L'ENQUÊTE!

- Matériaux robustes et esthétiques
- Compacte et pratique
- Saison de culture prolongée

Paysages & Jardins
Morel *sàrl*

Pierres naturelles • Entretien • Aménagements

Kevin Morel - Rte de l'Intyamon 18 - 1669 Neirivue



AUTRE GAMME:

serre-acd.ch

OU

079 916 08 94





 **PHILIPPE ANDREY**



Installations électriques



Solaire photovoltaïque



Sanitaire



Chauffage



Mobilité électrique

www.gruyere-energie.ch

RAIFFEISEN



Ce qui **nous** différencie:
nos avantages.

Chaque année, nos sociétaires profitent au total de plus d'un million d'avantages grâce à des solutions bancaires attractives.

**Nous offrons à nos sociétaires
des avantages sous forme de rabais
et de conditions préférentielles.
Parce que nous sommes une coopérative.**

Découvrir
les avantages
sociétaires:



PORTES OUVERTES

samedi 10 mai 2025

13h à 16h



*Bar à sirop, grimage, diverses animations,...
Venez découvrir nos locaux!*

www.ecole-la-cabane.ch



Ecole maternelle

1634 La Roche

076 841 90 30

www.ecole-la-cabane.ch

HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI 8H30-12H / 13H30-17H // **MARDI** 8H30-12H / 13H30-17H // **MERCREDI** 8H30-12H

NB : Arrivées entre 8h30 et 9h le matin et entre 13h30 et 14h l'après-midi

Départs entre 11h30 et 12h le matin et entre 16h30 et 17h l'après-midi

TARIFS

120.-/mois pour une demi-journée par semaine

220.-/mois pour deux demi-journées par semaine

320.-/mois pour trois demi-journées par semaine

RABAIS FRATERIE

Un rabais à hauteur de 10% est accordé pour le 2^{ème} enfant inscrit.

SUBVENTION

Les familles habitant La Roche ont droit à des subventions sous présentation de leur avis de taxation.

INSCRIPTION

Les inscriptions sont toujours ouvertes pour l'année scolaire 2024-2025.

Les inscriptions pour l'année scolaire 2025-2026 sont déjà ouvertes et se font jusqu'au mois de mai.

Vous trouverez notre formulaire d'inscription sur notre site internet www.ecole-la-cabane.ch

Pour plus de détails, vous pouvez aussi nous contacter par téléphone **076 841 90 30**

depuis
2002



**BRODARD
SERVICES**
Hauteville

TERRASSEMENT | ENDIGUEMENT | NETTOYAGE FORESTIER

078 850 98 76 | brodard-services.ch



Bibliothèque

Chemin des Branches 5 à Hauteville

lis-moi-tout@hotmail.com

<https://lismoitout.wixsite.com/bibliotheque>

Lis-moi tout

Lundi 17h00-18h15
Mercredi 14h00-16h00
1er samedi 10h00-11h15
du mois

Vacances scolaires : fermé
Vacances d'été : consulter notre site

Adultes : 17 francs / an
Enfants : 10 francs / an

Gratuit pour les petits (<classe 1H)



La bibliothèque fonctionne depuis 2016 grâce aux bénévoles. Nous cherchons des personnes afin d'assurer sa continuité, n'hésitez pas à nous contacter!



FAUX POLICIERS / FAUX BANQUIERS

ARNAQUE

SOYEZ VIGILANTS!



Ne remettez jamais d'objets de valeurs ou vos cartes bancaires avec vos codes PIN à qui que ce soit, pas même à un policier ou un banquier qui vous appelle par téléphone ou se présente à votre domicile.

Ne vous laissez pas déstabiliser par de tels appels ou visites.

RACCROCHEZ/N'OUVREZ PAS ET APPELEZ LE

117



Vous aimez les
livres et avez un
peu de temps ?

Devenez bénévole



SELON VOS DISPONIBILITÉS ET
À LA FRÉQUENCE QUE VOUS SOUHAITEZ -
LUNDI 17H-18H15
MERCREDI 14H-16H
1ER SAMEDI DU MOIS 10H-11H15



En cas d'intérêt,
merci de nous contacter à :
lis-moi-tout@hotmail.com
ou au 076 / 473 10 81

ON A BESOIN DE VOUS

APERÇU DES ATELIERS
PROGRAMME COMPLET SUR WWW.ELOIZ-ECRIT.COM

Ecrivains du dimanche
+16ans
1 dimanche sur 2 / 15h-18h
45CHF

+50 ans
1 jeudi sur 2 / 13h30-16h30
45CHF

Ecrivez jeunesse!
14-18ans
1 dimanche sur 2 / 11h-14h
45CHF

Le temps d'un weekend
1 WE par mois / 9h-17h
200CHF

Club des écrivains
1 dimanche sur 2 / 14h-18h
15CHF



Ateliers Eloiz

Écriture créative

Des ateliers thématiques, personnalisés ou privés sont aussi possibles. Il suffit de demander!

INFORMATIONS, DATES ET INSCRIPTIONS
WWW.ELOIZ-ECRIT.COM / 079 728 17 10

A Bulle et aux alentours

Écriture créative
Ateliers pour débutants
et expérimentés

www.eloiz-ecrit.com



DÉCOUVRIR, OSER, PERSÉVÉRER, S'AMUSER

On a tous quelque chose à dire



PLANTONS 2025

Vente de plantons

***Sur la place de la salle polyvalente
à Corbières***

Samedi 3 mai
Samedi 10 mai
Samedi 17 mai } **de 9h à 11h30**

Samedi 24 mai **de 9h30 à 16h30**
Marché artisanal de Corbières

Au plaisir de vous rencontrer !



Grégory Meige
Corbières



Samuel de Oliveira
Samuel Engel
Chésopelloz



Frédéric Marchon
Conseiller en assurances
M 079 362 26 66
frederic.marchon@mobiliere.ch

Agence générale Bulle
Jacques Yerly
mobiliere.ch/bulle

la Mobilière

1231347

BOULANGERIE 
GRANGIER

Téléphone : 026 565 38 85

Horaires

Du lundi au vendredi de 6h00 – 18h30

Samedi de 6h30 à 12h00

Dimanche de 7h00 à 12h00



**Menuiserie
François Passaplan**
Charpente - Rénovation

 079 230 27 19 1648 Hauteville



Coiffure Béatrice

DAMES - MESSIEURS - ENFANTS - MARIAGES

SUR RENDEZ-VOUS

Béatrice Brodard
Route de la Fin 42, 1648 Hauteville

079 537 85 39

Assainissements énergétiques?

Ajustez le chauffage!

Un chauffage efficace permet non seulement d'économiser de l'énergie, mais aussi de l'argent.

Chauffer correctement après un assainissement

Après un assainissement énergétique, il n'est pas rare que les bâtiments présentent un chauffage dont le réglage est inadapté et trop fort. Un bon paramétrage permet pourtant d'économiser entre 10 et 15% d'énergie destinée au chauffage.

- 1 Abaisser la courbe de chauffe**
Réglez la bonne température en abaissant la courbe de chauffe directement sur le chauffage au lieu de simplement tourner les thermostats des radiateurs.
- 2 Régler la température dans chaque pièce**
Évitez de réguler la température en ouvrant les fenêtres, mais paramétrez plutôt correctement les vannes de radiateurs et les thermostats d'ambiance (pour le chauffage au sol) dans chaque pièce. Procédez à des essais – en partant de valeurs basses que vous augmenterez – afin de trouver la température qui convient.
- 3 Ajuster l'abaissement nocturne/diurne**
Les bâtiments bien isolés présentent une certaine inertie et mettent davantage de temps à refroidir. Une brève baisse des températures pendant la journée ou la nuit ne produit donc qu'un effet modéré. Vérifiez le paramétrage de votre chauffage et contactez au besoin un spécialiste.
- 4 Consulter un spécialiste en chauffage**
Les rénovations et transformations énergétiques complètes constituent l'occasion idéale pour confier le nouveau paramétrage du chauffage au fabricant ou à l'installateur. Cela permet de réaliser des économies sur l'énergie et les coûts.



Informez vos locataires

Informez vos locataires sur la façon de paramétrer correctement le chauffage et donnez-leur des conseils pour optimiser la consommation énergétique. Des coûts de chauffage plus bas se répercutent également sur les charges que ces derniers doivent payer.

Valeurs moyennes standard pour chaque pièce

17 °C	20 °C	23 °C
Chambre à coucher, couloir	Séjour	Salle de bain
Pos. 2	Pos. 3	Pos. 4
du thermostat	du thermostat	du thermostat

Les températures citées sont des valeurs indicatives. Il n'existe pas de température « correcte », le confort ressenti étant en effet une question individuelle.



Climat intérieur sain et faibles coûts énergétiques

Ayez le bon réflexe chauffage! Vous éviterez ainsi des déperditions thermiques inutiles et économiserez sur les coûts d'énergie. Le climat intérieur n'en sera que meilleur.

- 1 Une bonne aération**
Une ouverture prolongée des fenêtres à bascule entraîne une perte considérable d'énergie. Pour aérer correctement, il faut ouvrir en grand toutes les fenêtres entre 5 et 10 minutes, trois fois par jour, avant de les refermer. Cela garantit une bonne aération des pièces sans les refroidir. Si vous disposez d'une installation de ventilation, vous devriez renoncer à ouvrir davantage les fenêtres.
- 2 Diffusion de la chaleur par les radiateurs**
Les éventuels objets ou rideaux épais placés devant les radiateurs entravent la diffusion de la chaleur et entraînent une consommation excessive d'énergie.
- 3 Arrêter le chauffage en dehors de la période de chauffe**
Dès que les températures extérieures affichent plus de 15 °C durant une période prolongée (2 jours consécutifs), vous pouvez passer le chauffage en mode été, voire l'éteindre complètement. Ouvrez les thermostats à partir du moment où le chauffage est éteint.
- 4 Contrôler l'humidité**
Une aération insuffisante peut engendrer des problèmes de moisissures. Un hygromètre permet de contrôler le taux d'humidité. Si ce taux dépasse 50%, il est conseillé d'aérer correctement, en ouvrant par exemple des fenêtres opposées, pour permettre à l'humidité de s'échapper. Si votre appartement est équipé d'une installation de ventilation, placez le régulateur à un niveau supérieur.

Informations complémentaires:
www.suisseenergie.ch/chauffer

Numéros utiles

Secrétariat communal

commune@hauteville.ch

026 915 92 00

Heures d'ouverture

Lundi	15h00 – 18h30
Mardi	14h00 – 16h00
Jeudi	8h00 – 11h00
ou sur rendez-vous	

Contrôle des habitants	controle.habitant@hauteville.ch	026 915 92 02
Caisse communale	caisse@hauteville.ch	026 915 92 01
Syndic (Bernard Bapst)		079 815 60 61
Agent AVS (Claudia Kolly)		026 915 92 01
Accueil extrascolaire		079 899 99 38
Secrétariat de l'UP Compassion, Bulle		026 919 61 00
UP Compassion, Bulle (urgences)		079 649 60 84
Garde médicale		0800 170 171
Pharmacie de garde		0900 146 146*
*(CHF 2.-/min)		

La Commune remercie chaleureusement les annonceurs. Sachez que l'Echo est à votre disposition pour toutes communications.

Commune de Hauteville – **Rédaction de l'Echo**
Raiffeisen IBAN CH98 8080 8007 0690 7083 2

Vos informations sont les bienvenues !